

AVIS PUBLIC



USAGE CONDITIONNEL D'UN IMMEUBLE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER DE LADITE VILLE, QUE :

1. Lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 12 août 2024, les membres ont notamment étudié la demande d'usage conditionnel suivante :
 - Usage conditionnel de résidence de tourisme au 3, rue Stanley, soit le lot 4 560 125;
2. Le conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 16 septembre 2024 à l'hôtel de ville, statuera sur la présente demande d'usage conditionnel;
3. Toute personne intéressée peut se faire entendre en ce qui concerne la demande d'usage conditionnel ci-avant énoncée par le conseil.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 20 août 2024.

Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier